

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023/09/15

Date de la convocation : 15 septembre 2023	La séance débute à 18h30 et se termine à 19h32	Acte exécutoire à compter du : 22 septembre 2023	Affichée en Mairie le : 26 septembre 2023
---	--	--	---

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER
M. RISSER
Mme WAGNER
M. NOBILE
Mme MACAIGNE
M. MARRELLA
Mme MUHLMANN
M. DUMON

Mme KRAOUCHE
Mme OUTOMURO
Mme KEUVREUX
Mme COLOMBEY
M. SAUDRY
M. RUPPERT
M. BARBARAS
M. IAFRATE

Mme MOLINA
M. DOLBEAU
Mme GATTO
Mme INTERRANTE
M. VILLA

Étaient absent(e)s avec procuration (7)

M. CHARO procuration à M. DUMON
Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN
M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE
Mme DA ROCHA procuration à M. RISSER

M. PELTIER procuration à M. IAFRATE
M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA
Mme STEINBACH procuration à Mme WAGNER

Était absent(e)s excusé(e)s (1)

Mme BALZER

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

15. Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale

Conformément à la consultation effectuée par la Municipalité, le produit de la chasse est intégralement ou en partie, reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail

Considérant que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels pour la Commune

Considérant que les modifications de présentation des fichiers imposés par les trésoreries nécessitent une évolution du logiciel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de refacturer, pour la durée de location, soit jusqu'en 2033 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 400 Euros HT, via la Trésorerie de ROMBAS, pour le déduire du montant du produit encaissé

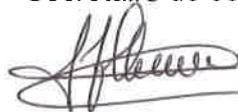
Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 22 septembre 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU